

RENTREE SEPTEMBRE 2016 à l'école maternelle

du 4 avril au 30 avril

Inscriptions en Mairie aux heures d'ouvertures de la Mairie de Maron (du mardi au vendredi de 9h à 11h, lundi et mercredi de 16h à 19h et vendredi de 16h à 18h)

Se munir des documents suivants pour que l'inscription de votre enfant soit effective :

- livret de famille
- justificatif de domicile

Le vendredi 20 mai et le vendredi 27 mai de 16h30 à 18h

Admissions à l'école maternelle de Maron

Les admissions des tout-petits (enfants nés en 2014) se feront fin juin (vous serez contactés par la directrice) en fonction des places disponibles et de la maturité de l'enfant (âge, propreté)

Se munir des documents suivants pour que l'admission de votre enfant soit effective :

- fiche d'inscription délivrée par la Mairie
- fiche de renseignements école
- livret de famille
- certificat médical de 1^{ère} inscription attestant que l'état de santé et de maturation physiologique de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire *et attestant la vaccination à jour de l'enfant*
- un certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école
- 4 photos d'identité

Pour la cantine et la garderie assurées par l'association du Bélier Meulson :

- fiche de renseignements
- fiche sanitaire